

National Report on the implementation of the Programme of Action on small arms and light weapons (PoA) and the International Tracing Instrument (ITI)

Côte d'Ivoire
French
SUBMITTED

Chapitre 1 : Points de contact

Sources	Question	Oui	Non	En cours de réalisation
	Mécanisme national de coordination			
Programme d'action II.4	1. Votre pays a-t-il créé un mécanisme national de coordination ou autre organe chargé d'élaborer des directives, d'effectuer des travaux de recherche et de suivre les efforts visant à prévenir, maîtriser et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) sous tous ses aspects ?	☒	☐	☐
	a) Nom du mécanisme :			
	Commission nationale de lutte contre la Prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ComNat-ALPC CIV)			
	b) Adresse :			
	28 BP 1489 Abidjan 28, Deux plateaux Rue L70, 7eme tranche			
	c) Coordonnées :			
	i) Point de contact :			
	KOUADIO Yao, Préfet Hors Grade, Président ; Anzian KOUADJA, Secrétaire Exécutif Adjoint			
	ii) Numéro(s) de téléphone :			
	+225 22 52 91 91			
	ii) Adresse électronique :			
	kyadio0840@gmail.com ; anzian.kouadja@gmail.com			
	Point de contact au niveau national			
Programme d'action II.5, 24	2. Votre pays a-t-il désigné un point de contact au niveau national chargé de la liaison avec les autres États pour les questions liées à la mise en œuvre du Programme d'Action ?	☒	☐	☐
	2.1 Coordonnées :			
	a) Nom :			
	KOUADIO Yao, Préfet Hors Grade, Président ; Anzian KOUADJA, Secrétaire Exécutif Adjoint			
	b) Institution ou organisme :			
	Commission nationale de lutte contre la Prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ComNat-ALPC CIV)			
	c) Adresse :			
	28 BP 1489 Abidjan 28, Deux plateaux Rue L70, 7eme tranche			
	d) Numéro(s) de téléphone :			
	+225 22 52 91 91			
	e) Adresse électronique :			

kyadio0840@gmail.com ; anzian.kouadja@gmail.com

Instrument de traçage 25	2.2 Le point de contact au niveau national désigné ci-dessus est-il aussi chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne les questions relatives à l'application de l'Instrument International de Traçage ?	☒	☐	☐
-----------------------------	--	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------

Instrument de traçage 25	2.3 Si la réponse à la question 2.2 est « non », votre pays s'est-il doté d'un point de contact chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne toutes les questions relatives à l'application de l'Instrument International de Traçage ?	☐	☐	☐
-----------------------------	---	--------------------------	--------------------------	--------------------------

2.3.1 Coordonnées :

a) Nom :

b) Institution ou organisme :

c) Adresse :

d) Numéro(s) de téléphone :

e) Adresse électronique :

Chapitre 2 : Fabrication

Sources	Question	Oui	Non
Lois, règlements et procédures administratives			
	3. Des ALPC sont-elles fabriquées dans votre pays ?	☐	☒
Programme d'action II.2	3.1 Votre pays s'est-il doté de lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur la fabrication d'ALPC ?	☐	☐
	3.1.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives qui régissent la fabrication d'ALPC dans votre pays.		
	3.1.2 Votre pays autorise-t-il la fabrication d'ALPC ?	☐	☐
Programme d'action II.3	3.1.3 La fabrication illégale d'ALPC est-elle érigée en infraction pénale dans votre pays ?	☐	☐
Marquage lors de la fabrication			
Programme d'action II.7:			
Instrument de traçage 8a	3.2 Votre pays exige-t-il qu'un marquage soit appliqué sur les ALPC au moment de leur fabrication ?	☐	☐
Instrument de traçage 8a	3.2.1 Quels sont les renseignements qui figurent sur le marquage ? (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Nom du fabricant	☐	
	b) Pays de fabrication	☐	
	c) Numéro de série	☐	
	d) Année de fabrication	☐	
	e) Type/modèle d'arme	☐	
	f) Calibre	☐	
	g) Autres renseignements :	☐	
	[Si autre, précisez svp]		
Instrument de traçage 10a	3.2.2 Sur quelle partie de l'arme le marquage est-il appliqué ?		
	3.2.3 Y a-t-il des dérogations à l'obligation de marquage des ALPC au moment de leur fabrication ?	☐	☐
	3.2.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :		

Tenue des registres par les fabricants

Programme d'action II.9:			
Instrument de traçage 11	3.3 Votre pays exige-t-il des fabricants qu'ils tiennent des registres de leurs activités ?	☐	☐
Instrument de traçage 12a	3.3.1 Quelles informations doivent figurer dans ces registres ? (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Quantité d'ALPC fabriquées	☐	
	b) Type ou modèle d'ALPC fabriqué	☐	
	c) Marquage appliqué aux ALPC fabriquées	☐	
	d) Opérations (par exemple : vente d'ALPC fabriquées et marquées)	☐	
	e) Autres renseignements :	☐	
	[Si autre, précisez svp]		
Instrument de traçage 12a	3.3.2 Combien de temps faut-il conserver les registres de fabrication ?		
	[Si autre, précisez svp]		
Mesures prises pendant la période considérée			
Programme d'action II.6	3.4 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou individus qui fabriquent illégalement des ALPC (par exemple : des poursuites) ?	☐	☐
	3.4.1 Veuillez préciser :		
Assistance internationale			
Programme d'action III.6	4. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives relatif à la fabrication d'ALPC ?	☐	☒
	4.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	Projet d'étude sur l'identification et le recensement des fabricants traditionnels d'armes et munitions		
	4.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	☒	☐

Chapitre 3 : Transferts internationaux

Sources	Question	Oui	Non
Lois, règlements et procédures administratives			
Programme d'action II.2, 12	5. Votre pays s'est-il doté de lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ?	☒	☐
Programme d'action II.11	5.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ? La loi 98-749 du 23 décembre 1998 et le Décret n°99-183 du 24 février 1999 portant réglementation des armes légères et munitions (articles 16 à 22 du décret). ces textes sont en cours de révision. un projet d'avant-projet de loi a été élaboré		
Programme d'action II.11	5.2 Une personne ou une entité qui transfère des ALPC doit-elle être munie d'une licence ou autorisation pour les importer ou les exporter ?	☒	☐
Programme d'action II.3	5.3 Le commerce d'ALPC sans licence ou sans autorisation ou encore d'une manière qui contrevienne aux termes d'une licence ou d'une autorisation constitue-t-il une infraction pénale dans votre pays ?	☒	☐
Programme d'action II.11	5.4 Quels documents votre pays exige-t-il avant d'autoriser une exportation d'ALPC dans un autre pays ?		
Programme d'action II.12	a) Un certificat d'utilisation finale du pays importateur	☐	☐
	i) Quels éléments figurent sur le certificat d'utilisation finale de votre pays ? (Cocher les cases correspondantes)		
	1) Description détaillée (type, quantité, caractéristiques) des ALPC ou de la technologie	☐	
	2) Numéro de contrat ou référence et date de la commande	☐	
	3) Pays de destination finale	☐	
	4) Description de l'utilisation finale des ALPC	☐	
	5) Renseignements sur l'exportateur (nom, adresse et nom de l'entreprise)	☐	
	6) Renseignements sur l'utilisateur final (nom, titre, adresse et signature originale)	☐	
	7) Renseignements sur d'autres parties participant à l'opération	☐	
	8) Authentification de l'utilisateur final par les autorités publiques compétentes	☐	
	9) Date d'émission	☐	
	10) Autres renseignements :	☐	

[Si autre, précisez svp]

b) Autres types de documents concernant l'utilisateur final :

N/A

Programme d'action II.12	5.5 Votre pays vérifie-t-il ou cherche-t-il à authentifier les certificats d'utilisation finale ou autres documents concernant l'utilisateur final qui lui sont fournis ?	☐	☐
	5.5.1 Veuillez préciser :		
	5.6. Votre pays s'est-il doté de mesures visant à empêcher la falsification et l'utilisation abusive de certificats d'utilisation finale ou d'autres types de document concernant l'utilisateur final ?	☐	☐
	5.6.1 Veuillez préciser :		
	5.7 Lorsqu'il exporte des ALPC, votre pays exige-t-il un certificat de vérification de livraison attestant que les ALPC ont été livrées à l'utilisateur final voulu ou à l'importateur voulu dans l'État importateur ?	☐	☐
	5.8 Après l'exportation, votre pays vérifie-t-il ou cherche-t-il à authentifier les certificats de vérification de livraison qui lui sont fournis ?	☐	☐
	5.8.1 Veuillez préciser :		
	5.9. Lorsqu'il importe des armes, votre pays accorde-t-il au pays exportateur le droit d'effectuer un contrôle physique au point de livraison ?	☒	☐
Instrument de traçage 8b	5.10 Votre pays exige-t-il que les ALPC importées dans le pays soient marquées au moment de l'importation ?	☒	☐
	5.10.1 Qui est tenu de marquer les ALPC ?		
	le Fabricant. Toutefois, un marquage complémentaire est effectué par les équipes des Forces à la réception des armes.		
	5.10.2 Quels sont les renseignements qui figurent sur le marquage à l'importation ? (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Pays importateur	☒	
	b) Année de l'importation	☒	
	c) Autres renseignements :	☒	

[Si autre, précisez svp]

Logo de la CEDEAO, le Code Iso(CI), l'institution nationale en charge de l'utilisation de l'armes, le code du fabricant, le numéro de série

5.10.3 Y-a-t-il des dérogations à l'obligation de marquage des ALPC ? ☐ ☒

5.10.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :

5.10.4 Si les ALPC importées ne portent pas de marquage distinctif à leur arrivée, votre pays exige-t-il que le marquage soit apposé à ce moment-là ? ☒ ☐

5.10.4.1 Veuillez préciser :

un marquage complémentaire est effectué par les équipes des Forces à la réception des armes. Le marquage se fait selon la codification arrêtée par la CEDEAO: Logo de la CEDEAO; le code iso du pays (CI), l'institution nationale utilisatrice de l'arme, le numéro de série

Programme
d'action II.9:
Instrument de
traçage 12

5.11 Votre pays exige-t-il des exportateurs et importateurs d'ALPC qu'ils tiennent des registres de leurs activités ? ☐ ☐

5.11.1 Quelles informations doivent figurer dans ces registres ? (Cocher les cases correspondantes)

- a) Quantité d'ALPC vendues ☐
- b) Type ou modèle d'ALPC vendu ☐
- c) Marquage figurant sur les ALPC transférées ☐
- d) Opérations ☐
 - i) Identité du vendeur/de l'acheteur ☐
 - ii) Pays où les ALPC doivent être livrées ou achetées ☐
 - iii) Date de livraison ☐
- e) Autres renseignements : ☒

[Si autre, précisez svp]

certificat d'exemption

5.11.2 Combien de temps faut-il conserver les registres de transfert ?

30 ans

[Si autre, précisez svp]

Programme
d'action II.6

5.12 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou individus qui transfèrent illégalement des ALPC (par exemple : des poursuites) ? ☐ ☒

5.12.1 Veuillez préciser :

Assistance internationale

Programme d'action III.6	6. Votre pays souhaite-t-il demander de l'aide pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ?	☒	☐
	6.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	Révision des procédures Elaboration des outils des gestion des imports, transits ou transbordement Appui a la sensibilisation sur les nouveaux textes législatifs et réglementaires		
	6.2 Votre pays a t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	☒	☐

Chapitre 4 : Courtage

Sources	Question	Oui	Non
Lois, règlements et procédures administratives			
Programme d'action II.14	7. Votre pays s'est-il doté de lois, règlements ou procédures administratives qui régissent le courtage d'ALPC ?	☒	☐
	7.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives qui régissent le courtage d'ALPC dans votre pays. La loi 98-749 du 23 décembre 1998 et le Décret n°99-183 du 24 février 1999 portant réglementation des armes légères et munitions (articles 16 à 22 du décret).		
	7.2 Votre pays exige-t-il l'immatriculation des courtiers ?	☒	☐
GGE Report para 44	7.3 Votre pays exige-t-il la délivrance d'une licence, d'un permis ou d'une autorisation pour toute opération de courtage ?	☒	☐
	7.4 Votre pays réglemente-t-il les activités qui sont étroitement liées au courtage d'ALPC ?	☒	☐
	7.4.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer parmi les activités suivantes celles qui sont réglementées quand ils sont entreprises avec d'activités liées au courtage. (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Servir d'intermédiaire ou d'agent pour le courtage d'ALPC	☒	
	b) Fournir une assistance technique	☐	
	c) Fournir des services de formation	☐	
	d) Fournir des services de transport	☐	
	e) Fournir des services de fret	☐	
	f) Fournir des services de stockage	☐	
	g) Fournir des services de financement	☐	
	h) Fournir des services d'assurance	☐	
	i) Fournir des services d'entretien	☐	
	j) Fournir des services de sécurité	☐	
	k) Fournir d'autres services :	☐	
	[Si autre, précisez svp]		
	7.5 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou individus qui se livrent au courtage illicite d'ALPC (par exemple : des poursuites) ?	☐	☒
	7.5.1 Veuillez préciser :		

Assistance internationale

Programme d'action III.6	8. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives permettant de réglementer le courtage d'ALPC ? 8.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ? Renforcement des capacités, appui à l'identification des courtiers, logiciel de gestion des courtiers 8.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	☒	☐
		☒	☐

Chapitre 5 : Gestion des stocks

Sources	Question	Oui	Non
Lois, règlements et procédures administratives			
Programme d'action II.17	9. Votre pays s'est-il doté de normes et procédures de gestion et de sécurisation des stocks d'ALPC détenus par l'armée, la police ou tout autre organe autorisé ?	☒	☐
Programme d'action II.17	9.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer parmi les points suivants ceux qui figurent dans ces normes et procédures. (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Choix des sites	☒	
	b) Mesures physiques de sécurité	☒	
	c) Contrôle de l'accès aux stocks	☒	
	d) Inventaire et tenue des registres	☒	
	e) Formation du personnel	☒	
	f) Sécurité, comptage et contrôle des ALPC détenues ou transportées par des unités opérationnelles ou du personnel autorisé	☒	
	g) Procédures et sanctions en cas de perte ou de vol	☒	
	h) Autres éléments :	☐	
	[Si autre, précisez svp]		
Programme d'action, II.18	9.2 Lorsque des armes en excédent sont détectées, quelles sont les mesures que votre pays prend? (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Déclarer officiellement l'excédent	☒	
	b) Mettre les armes hors service	☒	
	c) Enregistrer les type, lot et numéro de série	☒	
	d) Stocker les armes séparément	☒	
	e) Autres mesures :	☐	
	[Si autre, précisez svp]		
Programme d'action, II.18	9.3 Pour l'élimination des stocks en excédent, lesquelles des méthodes ci-après peuvent être utilisées ? (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Destruction	☒	
	b) Vente à un autre État	☐	
	c) Donation à un autre État	☐	
	d) Transfert à un autre organisme d'État	☐	
	e) Vente à des civils	☐	

	f) Vente ou transfert à des entités autorisées à détenir des armes (par exemple : musée, société privée de sécurité, etc.)	☐	
	g) Autres :	☐	
	[Si autre, précisez svp]		
Programme d'action II.19	9.4 Pendant la période considérée, votre pays a-t-il détruit des stocks d'armes en excédent ?	☒	☐
	9.4.1 Combien d'ALPC ont été détruites ?		
	i) Première année de la période considérée (2016)		
	1707		
	ii) Deuxième année de la période considérée (2017)		
	987		
	9.4.2 Observations concernant la destruction :		
	Trois (3) machines de découpe des armes sont disponibles pour les opérations de destruction. Des équipes ont été formées au sein des Forces (Armée-Police-Gendarmerie)		
	Assistance internationale		
Programme d'action II.29: III.6	10. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des normes et des procédures concernant la gestion des stocks ?	☒	☐
	10.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	Renforcement des capacités techniques en gestion des stocks d'armes et de munitions		
	Renforcement de la sécurité physique des sites de stockage des armes et munitions		
	10.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	☒	☐
	Assistance internationale		
Programme d'action III.6: 14	11. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour renforcer sa capacité de destruction d'armes ?	☒	☐
	11.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	Mise en place de 5 unités mobiles NEDEX.		
	11.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	☒	☐

Chapitre 6 : Collecte

Sources	Question	Oui	Non
---------	----------	-----	-----

Collecte

12. Pendant la période considérée, votre pays a-t-il procédé à la collecte d'ALPC ? (La période considérée couvre les deux années civiles précédant l'année de soumission.)



[Dans la négative, veuillez répondre à la question 13.]

12.1. Combien d'ALPC ont été rassemblées ? [Si des données ne sont pas disponibles, veuillez répondre à la question 13]



i) Première année de la période considérée (2016)

1179

ii) Deuxième année de la période considérée (2017)

854

12.1.1 Quelles mesures ont été prises concernant les ALPC rassemblées ?

Indiquez le nombre d'armes rassemblées. [Si des données ne sont pas disponibles, veuillez répondre à la question 28]

	ALPC collectées	
Année	i) Première année de la période considérée (2016)	ii) Deuxième année de la période considérée (2017)
12.1 ALPC collectées	1179	854
12.1.1 Mesures prises		
a) Les armes ont été marquées		
b) Les armes ont été inscrites au registre	1179	854
c) Les armes ont été détruites	1179	854
d) Une demande de traçage a été émise		
e) Autres mesures : (veuillez préciser)		
f) Aucune mesure n'a été prise (les armes ont seulement été stockées)		

12.1.2 Si une autre ventilation des ALPC collectées est disponible, veuillez préciser et communiquer les chiffres : [si des données ne sont pas disponibles, veuillez répondre à la question 13]

Année	i) Première année de la période considérée (2016)	ii) Deuxième année de la période considérée (2017)
a) Combien d'ALPC ont été saisies ?		
b) Combien d'ALPC ont été remises ?		
c) Combien d'ALPC ont été trouvées ?		

12.1.3 Quelles mesures ont été prises concernant les ALPC saisies, remises ou trouvées ? Veuillez préciser et communiquer les chiffres : [si des données ne sont pas disponibles, veuillez répondre à la question 13]

	ALPC saisies		ALPC remises		ALPC trouvées	
Année	i) Première année de la période considérée (2016)	ii) Deuxième année de la période considérée (2017)	i) Première année de la période considérée (2016)	ii) Deuxième année de la période considérée (2017)	i) Première année de la période considérée (2016)	ii) Deuxième année de la période considérée (2017)
12.1.2 ALPC saisies / remises / trouvées						
12.1.3 Mesures prises						
a) Les armes ont été marquées						
b) Les armes ont été inscrites au registre						
c) Les armes ont été détruites						
d) Une demande de traçage a été émise						
e) Autres mesures : (veuillez préciser)						
f) Aucune mesure n'a été prise (les armes ont seulement été stockées)						

Assistance internationale

Programme
d'action III.6

13. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour renforcer sa capacité de confiscation et de saisie d'ALPC illicites ? [Dans la négative, veuillez répondre à la question 14.]



13.1. De quel type d'assistance avez-vous besoin ?

- Appui au programme de sécurité communautaire - Appui à la collecte des données des armes saisies par les institutions en charge de l'application de la Loi - Appui à la sécurisation et au traitement des armes saisies

13.2. Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?

☒☐

Chapitre 7 : Marquage et conservation des informations

Sources	Question	Oui	Non
Marquage			
Instrument de traçage 8d	14. Votre pays prend-il des mesures pour s'assurer que toutes les ALPC en possession des forces armées et des forces de sécurité gouvernementales pour leur propre usage sont dûment marquées ? [Dans la négative, veuillez répondre à la question 15] 14.1. Veuillez décrire les marquages appliqués aux stocks détenus par l'État. Le marquage se fait selon la codification arrêtée par la CEDEAO: au minimum, le marquage doit comporter les éléments suivants : Logo de la CEDEAO; le code iso du pays (CI), l'institution nationale utilisatrice de l'arme, le numéro de série Acquisition de 5 machines de marquage; Formation des équipes de marquage au sein de chaque Force. Les armes sont inventoriées, marquées et enregistrées dans une base de données électronique de chaque Force	☒	☐
Instrument de traçage 8c	14.2. Au moment de leur transfert en vue d'un usage civil ou de leur utilisation par des sociétés privées sur votre territoire, les stocks de l'État sont-ils marqués pour indiquer que c'est votre pays qui les a transférés ?	☐	☐
Marquage			
Instrument de traçage 8e	15. Votre pays encourage-t-il les fabricants d'ALPC à concevoir des mesures qui empêchent d'enlever ou d'altérer les marquages ? 15.1. Veuillez préciser	☐	☐
Conservation des informations			
Programme d'action II.9	16. Votre pays s'est-il doté de normes et procédures concernant la tenue de registres pour toutes les ALPC marquées se trouvant sur son territoire ? [Dans la négative, veuillez répondre à la question 17] 16.1. Quelles informations concernant les ALPC sont conservées par l'État (par exemple : fabrication, courtage, licences d'importation ou d'exportation octroyées, ventes à d'autres États, armes détenues par des organismes d'État comme les forces armées, etc.) ? - Elaboration de manuel de procédures d'enregistrement et de gestion des stocks d'armes et munitions - Mise en place d'un programme d'informatisation de la gestion des stocks d'armes par: • L'élaboration et l'édition des registres pour l'enregistrement et la gestion optimum des armes et munitions ; • L'acquisition et l'installation de serveurs et de logiciel de gestion des armes au sein de la Police, de la Gendarmerie et de l'Armée	☒	☐
Instrument de traçage 12 a,b	16.2. Combien de temps le gouvernement conserve-t-il ces informations ? [Veuillez préciser] N/A pour l'instant		
Instrument de traçage 13	16.3. Les sociétés qui cessent leurs activités (par exemple : fabrication, importation ou exportation d'ALPC) sont-elles tenues de transférer au gouvernement tous les registres qu'elles tiennent ?	☐	☐

Assistance internationale

Programme d'action III.6, Instrument de traçage 27	17. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour renforcer ses capacités dans le domaine du marquage et/ou de la tenue de registres ? [Dans la négative, veuillez répondre à la question 18]	☒	☐
	17.1. De quel type d'assistance avez-vous besoin ? - Appui à l'achèvement du programme de mise en place des bases de données au sein des Forces - Appui à la mise en place d'une base de données centralisées pour les stocks nationaux		
	17.2. Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	☒	☐

Chapitre 8 : Traçage international

Sources	Question	Oui	Non
Lois, règlements et procédures administratives			
Programme d'action II.10:		☐	☐
Instrument de traçage 14, 24	18. Votre pays s'est-il doté de procédures permettant de procéder au traçage des ALPC ?		
Instrument de traçage 25: 31a	18.1. Quel est l'organisme d'État chargé de présenter une demande de traçage à un autre pays ?		
Instrument de traçage 17	18.2. Quels renseignements l'organisme désigné fait-il figurer dans une demande de traçage ? (Cocher les cases correspondantes.)		
	a) Les circonstances dans lesquelles l'ALPC a été trouvée	☐	
	b) Les motifs pour lesquels l'ALPC est considérée comme illégale ou illicite	☐	
	c) L'usage des informations demandées	☐	
	d) Tout marquage sur l'ALPC	☐	
	e) Le type et le calibre de l'ALPC	☐	
	f) Autres	☐	
	[Si autres, veuillez préciser.]		
Coopération avec INTERPOL			
Programme d'action II.37:		☒	☐
Instrument de traçage 33	19. Pendant la période considérée, votre pays a-t-il coopéré avec l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) ? (La période considérée couvre les deux années civiles précédant l'année de soumission.)		
Assistance internationale			
Programme d'action III.9	20. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des procédures de traçage des ALPC ?	☒	☐
Programme d'action II.36: III.6: Instrument de traçage 27	20.1. De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		

- Formation des agences chargées de l'application de la Loi aux Frontières -
 Installation des outils d'Interpol (I-arms et I-24/7) - Appui à la mise en place des
 mécanismes et procédures de traçage

20.2. Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?



Assistance internationale

21. Votre pays a-t-il envisagé de fournir une assistance en vue d'examiner les
 technologies de nature à améliorer le traçage et la détection des ALPC illicites ainsi que
 des mesures propres à faciliter le transfert de ces technologies ?



Programme
 d'action
 III.10:
 Instrument de
 traçage 28

21.1. Veuillez préciser

Chapitre 9 : Coopération et assistance internationales

Sources	Question	Oui	Non
	Assistance demandée, reçue ou fournie		
Programme d'action III.3, 6	22. Pendant la période considérée, outre l'assistance demandée ou reçue évoquée aux chapitres 1 à 7, votre pays a-t-il demandé, reçu ou fourni une assistance aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage ? (La période considérée couvre les deux années civiles précédant l'année de soumission.) 22.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quels domaines ? (Cocher les cases correspondantes.) a. Création/désignation d'un mécanisme national de coordination ou d'un point de contact au niveau national a) Nature de l'assistance : i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié) ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié) b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) : c) Description de l'activité liée à l'assistance : d) Durée de l'assistance fournie ou reçue : e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance : b. Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) Reçu a) Nature de l'assistance : i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié) Reçu ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié) b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) : c) Description de l'activité liée à l'assistance : Collecte d'armes au sein des communautés et appui à la réalisation des micro-projets communautaires en réponses au dépôt volontaire des ALPC; Destruction des armes. d) Durée de l'assistance fournie ou reçue : 2 ans	☒	☐

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Organisation ayant fourni l'assistance: Le Japon à travers le PNUD; L'Union Européenne à travers la CEDEAO et le PNUD Bénéficiaires: Gouvernement de Côte d'Ivoire à travers la Commission Nationale sur les ALPC (ComNat-ALPC)

c. Renforcement des capacités et formation relatives aux ALPC

Reçu

a) Nature de l'assistance :

i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

Reçu

ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

Reçu

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

Appui au personnel du Bureau Formation des Forces en charge en charge de la Défense et de la Sécurité sur la destruction des armes, la gestion des stocks d'armes et munitions, la gestion des bases de données; Appui à la mise en place des structures déconcentrées de la Commission Nationale sur les ALPC Formations des acteurs locaux impliqués dans la lutte contre la prolifération des armes(membres du corps préfectoral; la Société civile, des leaders communautaires);

Appui en matériels informatiques, de Bureau et logiciels de gestion des données

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

2 ans

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Organisation ayant fourni l'assistance: Le Japon à travers le PNUD; L'Union Européenne à travers la CEDEAO et le PNUD; UNMAS Bénéficiaires: Gouvernement de Côte d'Ivoire à travers la Commission Nationale sur les ALPC (ComNat-ALPC)

d. Application des lois

a) Nature de l'assistance :

i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

Reçu

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

1 moi

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour l'assistance technique

e. Douanes et frontières

a) Nature de l'assistance :

i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

-

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

f. Recherche orientée vers l'action

Demandé

a) Nature de l'assistance :

i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

Demandé

ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

Etude sur la fabrication artisanale des armes

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

g. Enfants/jeunes

a) Nature de l'assistance :

i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

h. Sensibilisation

Reçu

a) Nature de l'assistance :

i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

Reçu

ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

Campagne de sensibilisation pour le dépôt volontaire des armes;
Sensibilisation des acteurs locaux sur la problématique des ALPC et la
Gouvernance locale de la sécurité

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

2 ans

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Organisation ayant fourni l'assistance: Le Japon à travers le PNUD; L'Union
Européenne à travers la CEDEAO et le PNUD Bénéficiaires: Gouvernement
de Côte d'Ivoire à travers la Commission Nationale sur les ALPC
(ComNat-ALPC)

i. Criminalité organisée, trafic de drogues et terrorisme

a) Nature de l'assistance :

i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

j. Autre

Veillez préciser :

Autres activités réalisées: Marquage des armes des différentes Forces en charge de la Défense et de la Sécurité; Appui au démarrage du processus de marquage des armes dans 5 pays de la CEDAO; Mise en place de bases de données de gestion des armes marquées de la Police et de la Gendarmerie; Démarrage

a) Nature de l'assistance :

i) financière : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

ii) technique : demandée/reçue/fournie (sélectionner le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Chapitre 10 : Informations à présenter

Sources	Question	Oui	Non
Informations sur les pratiques nationales de traçage			
Instrument de traçage 31	23. En application du paragraphe 31 de l'Instrument international de traçage, les États devront fournir au Secrétaire général les informations ci-après et les mettre à jour en cas de besoin :		
Instrument de traçage 31	a) Pratiques nationales de marquage utilisées pour indiquer le pays de fabrication et le pays d'importation, s'il y a lieu. Code iso de la Côte d'Ivoire (CI). le marquage se fait selon la codification admise au niveau de l'espace CEDEAO (voir section 4) b) Veuillez télécharger ou joindre des informations telles qu'images et illustrations : Les informations téléchargées seront partagées avec INTERPOL, plaque tournante mondiale pour les bases de données sur les armes à feu et les munitions (www.interpol.int/INTERPOL-expertise/Databases).		
Considérations de genre			
6ème RBE Doc. final résultat 59	24. Votre pays prend-il en compte les considérations liées au genre, y compris la promotion d'une participation et d'une représentation significatives des femmes, dans les processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre liés au Programme d'action? 24.1. Précisez : [si oui] (par exemple, le pourcentage de membres de la Commission nationale sur les ALPC qui sont des femmes, la participation à la prise de décisions au niveau national en matière de contrôle des ALPC par le Ministère responsable des affaires féminines, la participation des organisations de femmes à des programmes de sensibilisation, de sécurité communautaire et de réduction de la violence armée).	☐	☐
Considérations de genre			
6ème RBE Doc. final résultat 60	25. Votre pays collecte-t-il des données ventilées par sexe sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre? 25.1. Précisez : [si oui] (par exemple, le pourcentage et le nombre de femmes qui participent aux programmes de collecte/destruction d'armes ; les impacts sexospécifiques des armes légères et de petit calibre ; la possession d'armes légères ; les homicides ; la violence domestique).	☐	☐
Complément d'information			
Instrument de traçage 31	26. Autres observations concernant :		

Veuillez télécharger ou joindre des fichiers supplémentaires (par exemple, les vues sur l'application du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, un plan d'action national, des propositions de projets, une liste des projets exécutés et des contributions financières fournies) :